AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C1055
FR0000121501-FS0527

4 mai 2016

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

PEUGEOT S.A.

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 4 mai 2016, le concert constitué par les sociétés anonymes Etablissements Peugeot Frères[1] (EPF), FFP[2] et la société à responsabilité limitée Maillot I[2] (sises 66 avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine), a déclaré avoir franchi en baisse, le 30 avril 2016, le seuil de 20% des droits de vote de la société PEUGEOT S.A. et détenir 110 622 220 actions PEUGEOT S.A. représentant 200 307 681 droits de vote, soit 13,68% du capital et 19,04% des droits de vote de cette société[3] répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
FFP[2]	84 323 161	10,43	151 695 850	14,45
EPF[1]	26 298 895	3,25	48 611 503	4,62
Maillot I[2]	164	ns	328	ns
Total concert	**110 622 220**	**13,68**	**200 307 681**	**19,04**

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation du nombre total de droits de vote de la société PEUGEOT S.A.

À cette occasion, la société Etablissement Peugeot Frères a déclaré avoir franchi individuellement en baisse le seuil de 5% des droits de vote de la société PEUGEOT S.A. et la société FFP a déclaré avoir franchi individuellement en baisse le seuil de 15% des droits de vote de la société PEUGEOT S.A.

[1] Holding patrimoniale détenue au plus haut niveau par des personnes physiques membres de la famille Peugeot.
[2] Contrôlée par la société Etablissements Peugeot Frères.
[3] Sur la base d'un capital composé de 808 773 326 actions représentant 1 051 819 133 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.